

### 13. Programme de partenariats de la Convention de Bâle

Décision: BC-15/22: Basel Convention Partnership Programme

Contexte :

Dans la partie I de la décision BC-15/22, la Conférence des Parties a invité les Parties, les signataires et toutes les autres parties prenantes, y compris les fabricants, recycleurs, rénovateurs, milieux universitaires, plateformes compétentes de déchets d'équipements électriques et électroniques, organisations non gouvernementales et intergouvernementales, et les anciens membres du Partenariat pour une action sur les équipements informatiques, à communiquer au Secrétariat, leur souhait d'être admis en tant que membre du groupe de travail du Partenariat

Dans la partie III de la décision BC-15/22, la Conférence des Parties a pris note du projet de document d'orientation générale sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets ménagers élaboré par le groupe de travail du Partenariat sur les déchets ménagers.<sup>1</sup> Les Parties et autres ont été invités à fournir au Secrétariat des observations supplémentaires sur le projet d'orientations générales d'ici le 15 octobre 2022.

La Conférence des Parties a demandé au groupe de travail de préparer, d'ici le 15 décembre 2022, un projet révisé de document d'orientation générale, en tenant compte des observations reçues avant et pendant la quinzième réunion de la Conférence des Parties ; toute observation supplémentaire reçue avant le 15 octobre 2022 ; et les résultats des projets pilotes ou des essais du projet de document d'orientation générale entrepris par les Parties, et en prenant dûment en considération les orientations disponibles dans le cadre de la Convention, pour examen par la Conférence des Parties à sa seizième réunion. Elle a invité les Parties et autres intéressés à fournir des observations sur le projet révisé du document d'orientation générale préparé par le groupe de travail au Secrétariat avant le 15 février 2023, et a demandé au Secrétariat de publier les observations reçus sur le site Web de la Convention et de préparer une compilation de ces observations pour examen par la Conférence des Parties à sa seizième réunion.

Suite donnée :

	<b>Demande d'information</b>	<b>Répondants</b>	<b>Dates limites de communication des informations</b>
	<b>Partenariat pour une action sur les équipements informatiques</b>		
(a)	La Conférence des Parties a invité les Parties, les signataires et toutes les autres parties prenantes, y compris les fabricants, recycleurs, rénovateurs, milieux universitaires, plateformes compétentes de déchets d'équipements électriques et électroniques, organisations non gouvernementales et intergouvernementales, et les anciens membres du Partenariat pour une action sur les équipements informatiques, à communiquer au Secrétariat, leur souhait d'être admis en tant que membre du groupe de travail du Partenariat	Parties Signataires Autres parties prenantes	<b>31 août 2022</b>
	<b>Partenariat sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets ménagers</b>		
(b)	Les Parties et autres intéressés ont été invités à fournir au Secrétariat des observations supplémentaires sur le projet d'orientations générales	Parties Autres intéressés	<b>15 octobre 2022</b>
(c)	Les Parties et autres sont invitées à fournir des commentaires sur le projet révisé du document d'orientation générale qui devrait être préparé par le groupe de travail d'ici le 15 décembre 2022, en	Parties Autres intéressés	<b>15 février 2023</b>

<sup>1</sup> UNEP/CHW.15/18/Rev.1/Add.1.

	tenant compte (a) des commentaires reçus avant la quinzième réunion de la Conférence des Parties; (b) les discussions de la quinzième réunion de la Conférence des Parties ; (c) tout commentaire supplémentaire reçu au plus tard le 15 octobre 2022 ; et d) les résultats des projets pilotes ou des essais du projet de document d'orientation générale entrepris par les Parties.		
	<b>Partenariat sur les déchets plastiques</b>		
(d)	Les Parties et autres intéressés qui n'ont pas encore désigné de membres pour le groupe de travail sont invitées à le faire et à en informer le Secrétariat en conséquence.	Parties Autres intéressés	Aucune date limite n'est spécifiée; les informations sont à transmettre dès que possible.

Personnes à contacter :

Pour la demande (a): Mme Francesca Cenni, courriel: [Francesca.cenni@un.org](mailto:Francesca.cenni@un.org).

Pour les demandes (b) et (c): Mme Susan Wingfield et M. Jost Dittkrist, courriel: [susan.wingfield@un.org](mailto:susan.wingfield@un.org); [Jost.dittkrist@un.org](mailto:Jost.dittkrist@un.org)

Pour la demande (d): Mme Susan Wingfield et Mme Melisa Lim, courriel: [susan.wingfield@un.org](mailto:susan.wingfield@un.org); [melisa.lim@un.org](mailto:melisa.lim@un.org).